

NAO 2021

Malgré les efforts des salariés, la Direction n'est pas au Rendez-vous

NAO

Les mauvais résultats liés au COVID 19, à la gestion désespérément désastreuse des programmes et l'enchaînement d'évènements dégradant l'image du groupe, ont conduit la Direction à privilégier un affichage ménageant son client principal plutôt qu'un remerciement mérité à ses salariés qui n'ont pourtant pas démérité dans cette période difficile.



- La **CFE-CGC** sait ce que vous avez fait et s'est accrochée pour obtenir malgré les circonstances une NAO plus juste que celle proposée initialement par la Direction.
- Après les pertes de l'intéressement et de la participation, le pire a été évité.
- Pour vous protéger des conditions apocalyptiques proposées en cas de non signature, la **CFE-CGC** signera ce qu'elle a obtenu par sa ténacité à vouloir que la Direction respecte à minima l'accord triennal.
- Une NAO au rabais, mais malgré tout préservant vos intérêts dans la souffrance des entreprises liée à la conjoncture économique due à la crise sanitaire.

NAO 2021 :



	OETAM	I&C
AG	300€ (0,9%)	0 non négociable
AI + EP	0,9%	1,8%
Budget complémentaire	0,2%	0,2%
Budget total	2%	2%

Vos Délégués Syndicaux Centraux

Philippe PRADIER - Olivier TEISSEIRE



Garantie triennale pour les I&C :

2% d'augmentation minimum (présents au 01/01/2019 et au 31/12/2021).



Mobilité géographique au sein de Naval Group :

3,5% d'augmentation pour toute mobilité avec 10 000€ en supplément si mobilité vers le site de Cherbourg.

3,5% d'augmentation de salaire suite à une mobilité vers St Tropez sans déménagement, 6 mois après la prise de poste, sans effet rétroactif.

Prime pour tous :

300€ net si salaire inférieur à 55 413€ et 300€ brut si salaire supérieur à 55 413€ (3 SMIC), versement sur paye de décembre.

300€ de chèque cadeau pour les PMAD.



Epargne salariale : Abondement du PEG jusqu'à 150 €, pour les versements volontaires (1 € versé ⇒ 1 € abondé).

Prévoyance : Augmentation des taux d'appel entièrement à la charge de l'entreprise.

Conciergerie : Mise en place d'une conciergerie médicale pour les personnes qui auraient des difficultés à obtenir un rdv auprès d'un professionnel de santé.

Promotion de l'usage du vélo (avenant à l'accord QVT 2017) sera maintenu dans accord QVT 2021 :

Possibilité pour les salariés de bénéficier d'une indemnité kilométrique vélo, d'un montant de 0,25 € / km plafonné à 400€ par personne et 200€ pour les PMAD.

Évolution professionnelle :

- Changements non automatiques des OETAM en 2021, incluant les évolutions de catégories ouvrier ou employé vers technicien ou agent de maîtrise ,pas d'engagement écrit mais la Direction veillera à aboutir à environ 18% et maintiendra les augmentations garanties de 500 et 700€ suivant la promotion.
- Passages en position IIIA et passages en position IIIB , engagement non chiffré d'en faire en 2021.

Le chantage final devenu monnaie courante à la Direction lors des négociations NAO

En **l'absence d'accord majoritaire**, un procès-verbal de désaccord émis par la direction, arrêtera les mesures salariales suivantes pour 2021 :

Un budget socle de **1,7%** soit 1,6% AI+EP et 0,1% de budget complémentaire sans aucune autre mesure.

La direction se réservant le droit de donner ou non la prime de 300€.

Vos Délégués Syndicaux Centraux

Philippe PRADIER - Olivier TEISSEIRE

